

Procès-verbal du IX^e Congrès International de Tir à l'Arc

OSLO, le 5 Août 1939

Nations représentées: Norvège, Suède, Angleterre, France, Belgique, Pologne.

I

OUVERTURE DU CONGRÈS

C'est devant un auditoire très attentif que le Docteur Bronislaw PIERZCHALA, Président de la Fédération Internationale de Tir à l'Arc constate la validité de la réunion et déclare ouverte la séance du IX^e Congrès International de Tir à l'Arc.

Le Président commence par adresser des vives félicitations à M. Gunnar MEYER, ainsi qu'à tous ses collaborateurs de la Fédération Norvégienne pour l'organisation parfaite du IX^e Championnat du Monde.

En effet, dit-il, les épreuves se sont déroulées dans un cadre très approprié et dans des conditions techniques impeccables, ne provoquant le dépôt d'aucune réclamation.

Quelques mots aimables à l'adresse des Norvégiens et des Norvégiennes pour leur faire savoir combien tous les Archers étrangers ont été agréablement touchés de l'accueil cordial et de la sympathie générale qu'ils ont rencontré à Oslo.

Le Président adresse également des félicitations aux Archers de toutes les nations présentes d'être venus, assez nombreux, pour apporter la preuve de la vitalité de la Fédération Internationale, en particulier, il félicite chaleureusement l'Equipe Française de ses magnifiques succès.

M. PIERZCHALA ne peut s'empêcher d'évoquer les difficultés et les graves soucis provoqués par l'atmosphère troublée qui pèse sur tous les peuples d'Europe et déplore de ce fait l'absence complète des Archers et Archères Tchécoslovaques, de l'Equipe masculine Polonaise et du Secrétaire Général de la S.I.T.A. : le Commandant MAZANOWSKI qui envoie par lettre ses salutations au Congrès.

II

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DE 1938

Le Procès-verbal du VIII^e Congrès International, tenu à Londres, le 12 Août 1938 a été publié dans le Bulletin Officiel de la F.I.T.A., N° 7, et n'a fait l'objet d'aucune réclamation.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve le P.V. du Congrès de 1938.

III

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Le Docteur PIERZCHALA donne alors lecture de son rapport moral, rappelant l'activité de la

F.I.T.A. depuis le dernier Congrès, en particulier le Championnat du Monde qui s'est déroulé à Londres l'an dernier.

(Ce rapport moral devait être envoyé par M. PIERZCHALA à M. DEMARE, à Paris, pour être inséré en entier dans le procès-verbal, mais pour des raisons majeures, il n'est jamais parvenu).

IV

RAPPORT FINANCIER du BUREAU de la F.I.T.A. POUR L'EXERCICE 1938-39

Le Secrétaire Général Adjoint, M. Paul DEMARE, Président de la Commission des Contrôleurs aux Comptes donne lecture du rapport financier approuvé pour l'exercice 1938-39, ainsi que des prévisions budgétaires de l'exercice 1939-40, établis par M. MAZANOWSKI.

RECETTES

1. Encaissement des cotisations arriérées	175. —
2. Encaissement des cotisations 1938-39	521. 55
3. Abonnement du « Bulletin Officiel de la F.I.T.A. », N° 6.....	12. 88
4. Solde de l'exercice 1937-38.....	183. 32
	<hr/>
	892. 15

DÉPENSES

1. Frais de port.....	41. 10
2. Fournitures de bureau.....	48. —
3. Rémunération pour les travaux au Secrétariat, M ^{me} Garlicka.....	200. —
4. Impressions du « Bulletin Officiel », N° 7, de la F.I.T.A.....	160. —
5. Divers	9. —
	<hr/>
	458. 10
	<hr/>
Solde de l'exercice 1938-39.....	434. 05

PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE 1939-40

RECETTES

1. Solde de l'exercice 1938-39.....	434. 05
2. Encaissement des cotisations courantes, 6 à 87. Zl. 50.....	525. —
3. Arrérages en cotisations.....	87. 50
	<hr/>
	1.046. 55

DÉPENSES

1. Frais de port.....	100. —
2. Fournitures de bureau.....	120. —
3. Rémunération de la Secrétaire.....	360. —
4. Impression du Bulletin.....	400. —
5. Divers	66. 55
	<hr/>
	1.046. 55

A l'unanimité, l'Assemblée adopte le rapport financier.

V

COTISATIONS

Le Président propose à l'Assemblée de fixer les cotisations de l'exercice 1939-1940 à l'équivalent de 87 Zlotys 50 par Nation. Adopté à l'unanimité.

VI

ADHÉSIONS DES FÉDÉRATIONS NATIONALES
DE HOLLANDE, GRÈCE, EGYPTÉ

L'Assemblée décide à l'unanimité que ces trois Fédérations n'ayant fait preuve d'aucune activité au sein de F.I.T.A. sont rayées des contrôles, mais toutefois avec la possibilité de rentrer ultérieurement à la F.I.T.A. sous des conditions qui seront alors fixées.

VII

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE
DU IX^{ème} CHAMPIONNAT DU MONDE

Le rapport suivant, rédigé en anglais, daté du 5 Août 1939, a été remis au Secrétaire Général Adjoint :

« Nous, soussignés, Membres du Comité Technique, désignés pour le IX^{ème} Championnat du Monde de Tir à l'Arc, avons le plaisir de certifier formellement que toutes les règles et règlements de la F.I.T.A. ont bien été observés et mis à exécution au cours du Championnat. Aussi, tous les résultats des épreuves, arrêtés par nous sont parfaitement réguliers.

« A cette occasion, nous sommes heureux de

féliciter cordialement M. ESPALEN et ses honorables collaborateurs de l'impeccable maîtrise qu'ils ont apportée dans l'organisation et la direction des concours.

Signé :

MM. C. W. NETTLETON, *Président du Comité*,
Sixten von HOFSTEN,
Annichen Silber Bohn.

VIII

QUESTIONS DIVERSES

a) MOTION POLONAISE :

La Délégation Polonaise propose de faire disputer les Championnats du Monde tous les deux ans seulement, au cours d'une réunion de toutes les nations, dans une ville désignée et, entre ces deux années, de faire disputer le Championnat par correspondance.

(Article 3 des Règlements) : Cette motion n'ayant pas été présentée avant Janvier 1939 ne peut être discutée. (Article 66).

b) MOTION NORVÉGIENNE :

La Délégation Norvégienne propose pour les futurs Championnats du Monde :

1° De n'accorder qu'un seul jour d'entraînement avant le commencement du tir aux longues distances.

2° Un jour d'intervalle entre les deux premiers jours de tir et les deux seconds jours de tir, ou un jour réservé en cas de mauvais temps (Chapitre XIII des règlements).

Cette motion approuvée par MM. Sixten von HOFSTEN, Gunnar MEYER, Gaston QUENTIN, devra être portée devant l'Assemblée prochaine, puisqu'il y a modification du règlement (Art. 66).

c) MOTION SUÉDOISE :

La délégation suédoise propose de porter à 30 le nombre maximum de participants pour le Championnat du Monde alors que le Règlement n'en prévoit que 20 (Article 14). Cette motion approuvée par M^{me} KURKOWSKA, MM. Sixten von HOFSTEN, Gunnar MEYER, Général MACQUOID, QUENTIN, devra être portée devant l'Assemblée Générale prochaine puisqu'il y a modification des Règlements (Art. 66).

IX

CLOTURE DU CONGRÈS

Le Président demande s'il y a des propositions pour l'organisation du prochain Championnat du Monde. Pas de réponse. Le Président remercie l'Assemblée et lève la séance.

Le Secrétaire Général Adjoint,

Paul DEMARE.